

# NOTICE D'INFORMATION DPF

**ADPP – Action D'aide aux  
Personnes Protégées**

---



Loi n°2002-02 du 02 Janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale

Décret n° 2004-1444 du 23 Décembre 2004

Code de l'Action Sociale et des Familles-Article L311-4

Circulaire DGAS/SD/5 N° 2004-138 du 24 Mars 2004

Circulaire DGAS/1A N° 2006-324 du 20 Juillet 2006

Loi N° 2007-308 du 05 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance



Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime le 11 mars 1964 sous le numéro 156 (Journal Officiel du 26/03/1964), l'association est devenue Association Départementale pour l'Education et l'Insertion et désignée par le sigle ADEI.

Elle a pour objectif la prévention, l'éducation la rééducation, l'insertion sociale, professionnelle et l'hébergement des personnes handicapées.

Présidée par Monsieur DURAND, l'ADEI a pour Directrice Générale Madame LEVEQUE.

## Identification

**Directeur : Monsieur Michel PUCHEU**

Le siège social de l'ADEI-ADPP est situé :  
8, du Commandant Charcot - CS 90107  
17773 AYTRE Cedex  
[Courriel : iadpp@adei17.com](mailto:iadpp@adei17.com)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

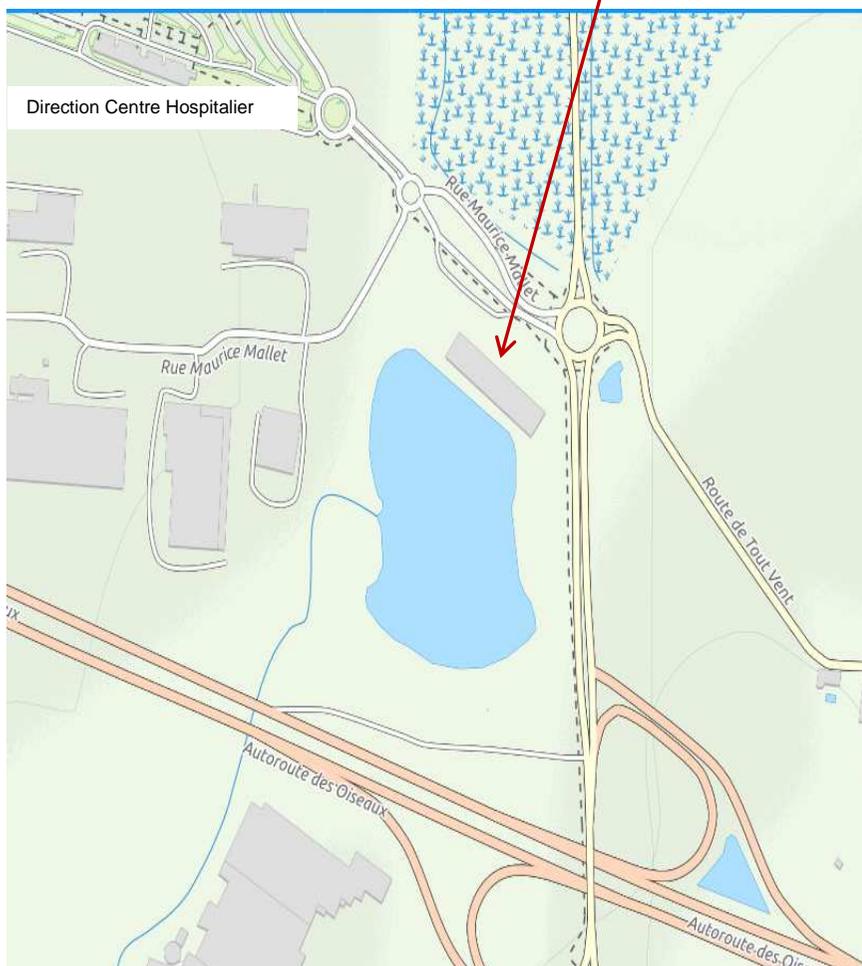
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

→ **3 antennes**

❖ Rochefort : Tél. : 05 46 82 35 30

**ADPP Antenne de Rochefort**  
ZA de Béligon  
1 rue Maurice Mallet  
Immeuble le 430  
17300 ROCHEFORT

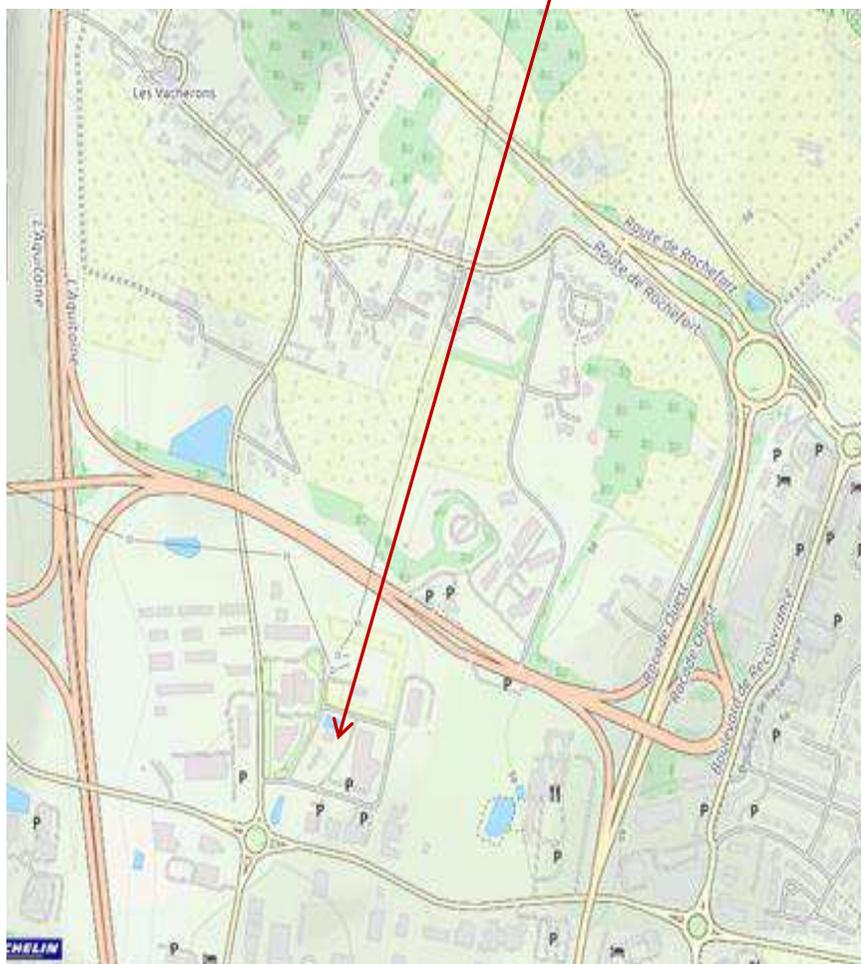
**Bus : arrêt Béligon**



❖ St Georges des Coteaux : Tél. : 05 46 97 16 88

**ADPP Antenne de St Georges des Ctx**  
ZA La Bobinerie  
9C chemin de la Roue  
17810 ST GEORGES DES COTEAUX

**Bus : arrêt Pôle Emploi**



❖ **Aytré :**

**Tél. : 05 46 27 64 50**

**ADPP Antenne d'Aytré**

8 bd du Commandant Charcot

CS 90107

17443 AYTRE CEDEX

**Bus N°1 arrêt Alstom**



## Missions

L'Action D'aide aux Personnes Protégées (ADPP) service de l'ADEI depuis 1996 a reçu l'habilitation afin d'exercer des mesures de protections juridiques des majeurs : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice avec mandat spécial.

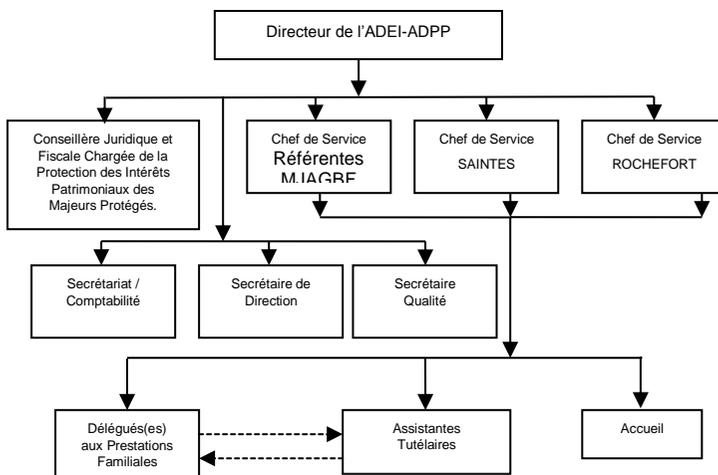
La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 réformant la loi sur la protection de l'enfance a reçu l'autorisation par le Préfet de la Charente-Maritime, sur la proposition du Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour exercer des Mandats Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

Les délégués aux prestations familiales ont obtenu le certificat National de Compétence.

L'ADEI-ADPP dans le cadre de son activité a souscrit des garanties en matière d'assurance et de responsabilité civile auprès de la MAIF à Niort sous le numéro 2771904R.

## Organisation et Fonctionnement

### → Organigramme :



## Participation et expression de la personne protégée

Les familles sont associées à l'organisation et au fonctionnement de service de l'ADEI-ADPP par le biais :

- **Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) :**  
Ce document est remis à la famille dans les 3 mois suivants l'ouverture de la mesure, complété avec lui, et actualisé, chaque année, par avenant et signé.
- **Le groupe d'expression des usagers**  
Une réunion est organisée chaque semestre, pour chaque antenne, et permet d'aborder des points choisis par les familles et/ ou le Service.
- **Le questionnaire de satisfaction**  
Il est envoyé chaque année aux familles.
- **L'accès au dossier**  
Consultable sur demande.

En cas de réclamation ou de contestation, la personne protégée peut faire appel à la Direction ou à une personne habilitée pour faire valoir ses droits.

## Numéros utiles

### → Coordonnées des Tribunaux

Tribunal de Grande Instance  
de La Rochelle ..... ☎ : 05 46 50 87 10  
10 Rue du Palais  
17000 LA ROCHELLE

Annexe du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle ..... ☎ : 05 46 50 15 09  
Affaires Familiales  
3 Avenue de la Porte Dauphine  
CS 30315  
17017 LA ROCHELLE cedex1

Tribunal de Grande Instance de Saintes ..... ☎ : 05 46 74 15 00  
Place Maréchal Foch  
17100 SAINTES

➔ **Autres contacts utiles**

MDPH ..... ☎ : 05 46 07 80 00  
CAF ..... ☎ : 0820 25 17 10  
CPAM ..... ☎ : 3646  
MSA ..... ☎ : 05 46 97 50 50  
Ecoute maltraitance ..... ☎ : 119  
SAMU Social ..... ☎ : 115

*Coordonnées du Service*

**ACTION D'AIDE AUX PERSONNES  
PROTEGEES (ADEI-ADPP)**

➔ 8 bd du Commandant Charcot  
CS 90107

17443 AYTRE CEDEX

☎ : 05.46.27.64.50.

➔ 1 rue Maurice Mallet  
Immeuble le 430 – ZA Béliçon  
17300 ROCHEFORT

☎ : 05.46.82.35.30.

➔ 9C chemin de la Roue  
ZA La Bobinerie  
17810 ST GEORGES DES CTX

☎ : 05.46.97.16.88.

**Horaires d'accueil :**

- Du lundi au jeudi :  
9 H à 12 H & 14 H à 17 H
- Le vendredi :  
9 H à 12 H & 14 H à 16 H

Adresse e-mail : [iadpp@adei17.com](mailto:iadpp@adei17.com)



# NOTICE D'INFORMATION MJPM

**ADPP – Action D'aide aux  
Personnes Protégées**

---



Loi n°2002-02 du 02 Janvier 2002 rénovant l'Action  
Sociale et Médico-Sociale

Décret n° 2004-1444 du 23 Décembre 2004

Code de l'Action Sociale et des Familles-Article L311-4

Circulaire DGAS/SD/5 N° 2004-138 du 24 Mars 2004

Circulaire DGAS/1A N° 2006-324 du 20 Juillet 2006

Loi N° 2007-308 du 05 Mars 2007 réformant la protection  
juridique des majeurs



Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime le 11 mars 1964 sous le numéro 156 (Journal Officiel du 26/03/1964), l'association est devenue Association Départementale pour l'Education et l'Insertion et désignée par le sigle ADEI.

Elle a pour objectif la prévention, l'éducation la rééducation, l'insertion sociale, professionnelle et l'hébergement des personnes handicapées.

Présidée par Monsieur DURAND, l'ADEI a pour Directrice Générale Madame LEVEQUE.

## Identification

**Directeur : Monsieur Michel PUCHEU**

Le siège social de l'ADEI-ADPP est situé :  
8, du Commandant Charcot - CS 90107  
17773 AYTRE Cedex  
[Courriel : iadpp@adei17.com](mailto:iadpp@adei17.com)

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

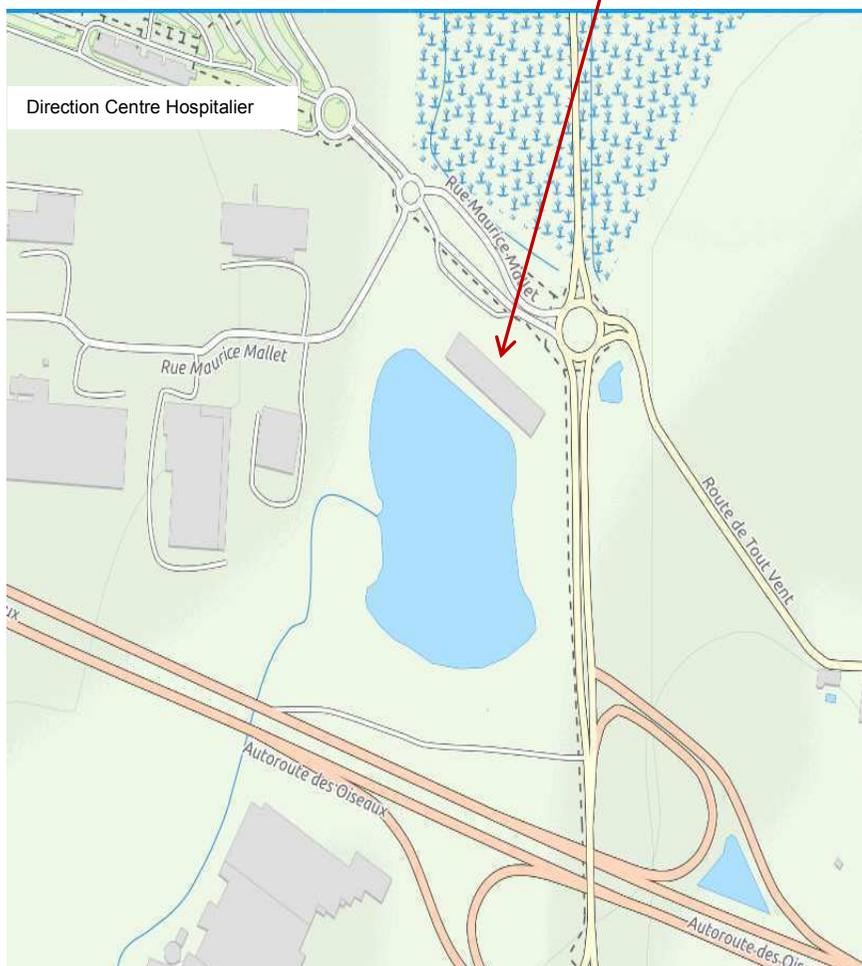
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

→ **3 antennes**

❖ Rochefort : Tél. : 05 46 82 35 30

**ADPP Antenne de Rochefort**  
ZA de Béligon  
1 rue Maurice Mallet  
Immeuble le 430  
17300 ROCHEFORT

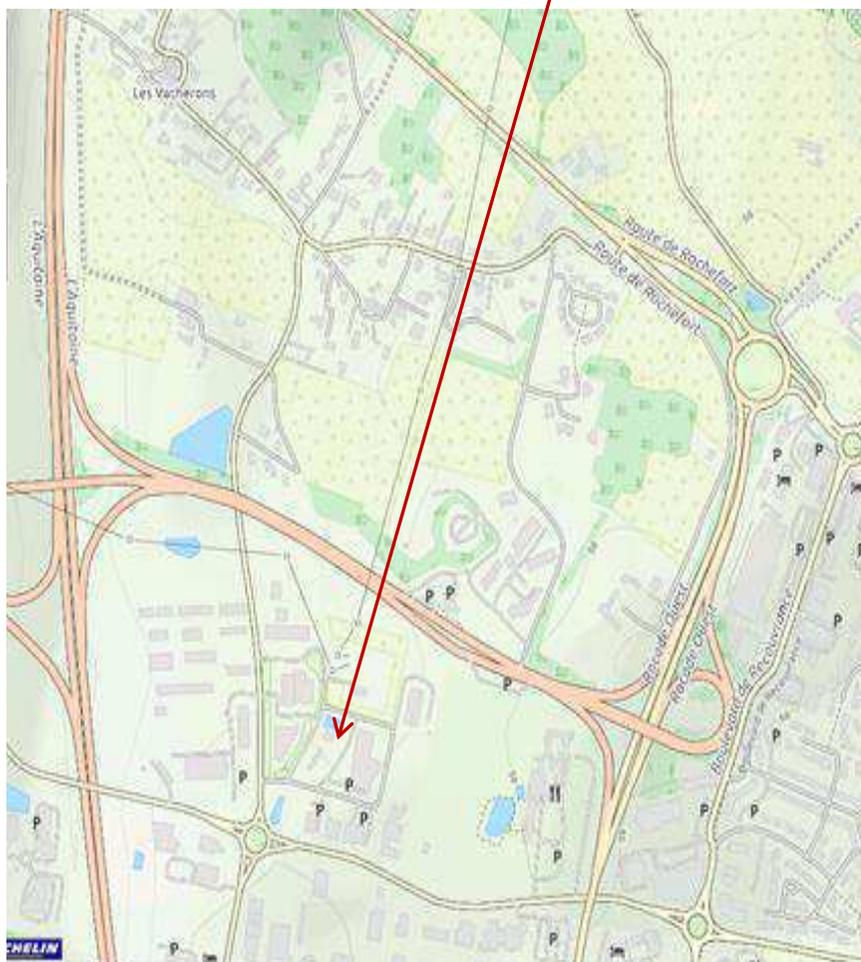
**Bus : arrêt Béligon**



❖ St Georges des Coteaux : Tél. : 05 46 97 16 88

**ADPP Antenne de St Georges des Ctx**  
ZA La Bobinerie  
9C chemin de la Roue  
17810 ST GEORGES DES COTEAUX

**Bus : arrêt Pôle Emploi**



❖ **Aytré :**

**Tél. : 05 46 27 64 50**

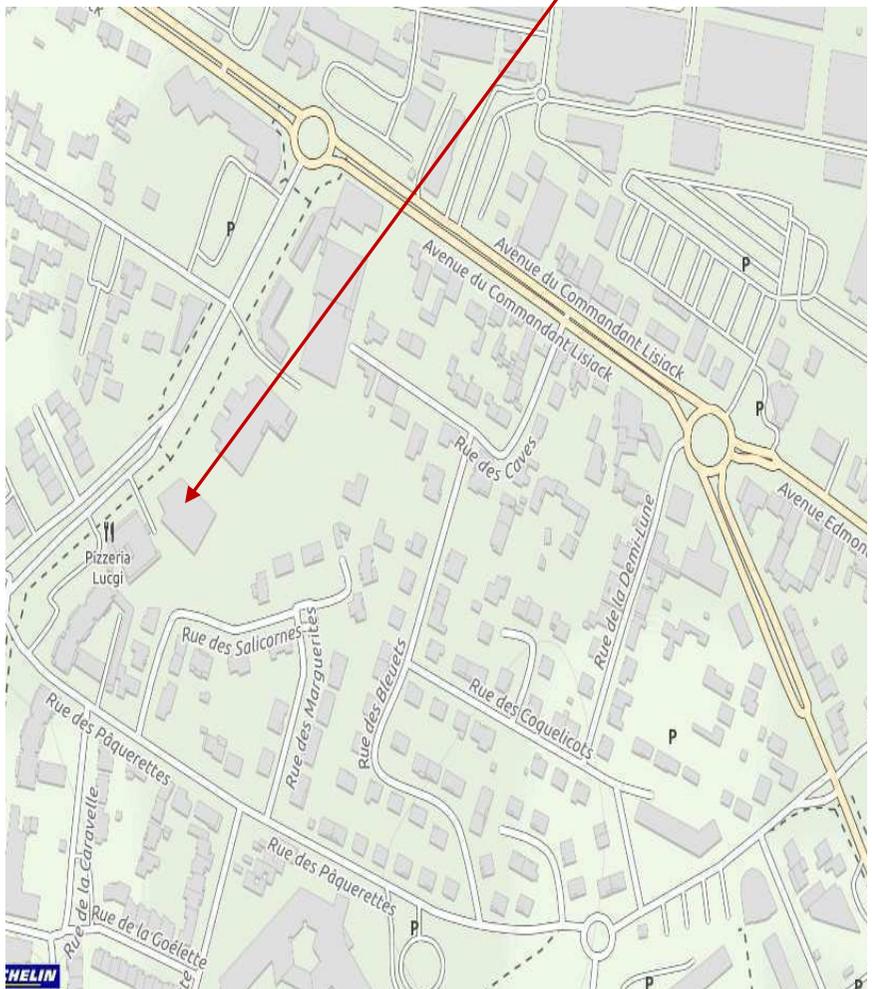
**ADPP Antenne d'Aytré**

8 bd du Commandant Charcot

CS 90107

17443 AYTRE CEDEX

**Bus N°1 arrêt Alstom**



## Missions

L'Action D'aide aux Personnes Protégées (ADPP) service de l'ADEI depuis 1996 a reçu l'habilitation afin d'exercer des mesures de protections juridiques des majeurs : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice avec mandat spécial.

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 a rénové le dispositif de protection juridique des majeurs protégés.

Toute personne qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une mesure de protection juridique adaptée à son état et sa situation.

Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le juge des Tutelles peut décider qu'un régime de représentation (tutelle) ou d'assistance (curatelle) est nécessaire pour protéger les intérêts personnels et patrimoniaux de cette personne vulnérable.

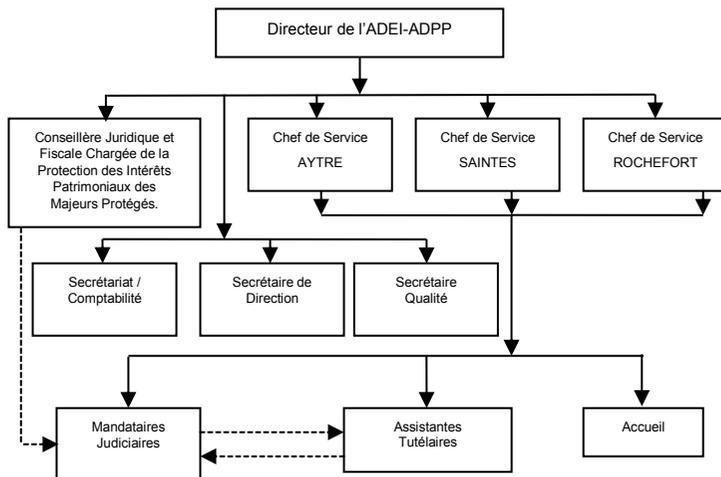
Il peut aussi prononcer une mesure de sauvegarde avec désignation d'un mandataire spécial pour l'accomplissement de certains actes déterminés.

Les mandataires judiciaires sont titulaires du certificat National de Compétences.

L'ADEI-ADPP dans le cadre de son activité a souscrit des garanties en matière d'assurance et de responsabilité civile auprès de la MAIF à Niort sous le numéro 2771904R.

## Organisation et Fonctionnement

### → Organigramme :



### → Financement :

La personne protégée participe financièrement à sa mesure de protection en fonction de ses ressources.

Pour l'année « N », le calcul s'effectue sur les ressources de « N-2 ». Dans le cas où le différentiel des frais de gestion entre ces 2 années est supérieur à 48.05 €, le calcul est fait sur l'année « N ».

- 0 % sur le montant du revenu mensuel, s'il est au moins égal au montant de l'allocation adulte handicapée soit :
  - Pour 2014 .....790,18 €
  - Pour 2016 .....808,46 €
- 7 % sur le montant compris entre :
  - Pour 2014 .....790,18 € et le SMIC brut soit 1 445,38€
  - Pour 2016 .....808,46 € et le SMIC brut soit 1 466,62 €
- 15 % sur le montant compris entre
  - Pour 2014 .....1 445,38 € et le 2,5 SMIC brut soit 3 613,45 €
  - Pour 2016 .....1 466,62 € et le 2,5 SMIC brut soit 3 666,55 €
- 2 % sur le montant compris entre :
  - Pour 2014 .....3 613,45€ et 6 SMIC brut soit 8672,28 €
  - Pour 2015 .....3 666,55 € et 6 SMIC brut soit 8 799,72 €

## Participation et expression de la personne protégée

La personne protégée participe à son accompagnement, lorsqu'il le peut, au travers du DIPM, du questionnaire de satisfaction et du groupe d'expression des usagers.

→ **Le Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM)**

Ce document est remis à la personne protégée dans les 3 mois suivants l'ouverture de la mesure, complété par ou avec lui, et actualisé, chaque année, par avenant et signé.

→ **Le groupe d'expression des usagers**

Une réunion est organisée chaque semestre, pour chaque antenne, et permet d'aborder des points choisis par les personnes protégées et/ ou le Service.

→ **Le questionnaire de satisfaction**

Il est adressé chaque année à un panel de personnes protégées.

→ **L'accès au dossier**

Consultable sur demande.

En cas de réclamation ou de contestation, la personne protégée peut faire appel à la Direction ou à une personne habilitée pour faire valoir ses droits.

## Numéros utiles

### → Coordonnées des Tribunaux

Tribunal d'instance  
67 Rue de Jéricho  
17041 La Rochelle cedex 1  
Bus ligne n°2 arrêt : Douane

☎ : 05 46 27 63 64

Tribunal d'instance  
Cité Judiciaire  
Rue de Chanzy  
17306 ROCHEFORT

☎ : 05 16 65 60 00

Tribunal d'instance  
8 Impasse des cordeliers BP 324  
17108 SAINTES

☎ : 05 46 93 14 14

Tribunal d'instance  
35 Rue des Carmes  
17500 JONZAC

☎ : 05 46 48 02 40

Tribunal de Grande Instance  
de La Rochelle  
10 Rue du Palais  
17000 LA ROCHELLE

☎ : 05 46 50 87 10

Annexe du Tribunal de Grande  
Instance de La Rochelle  
Affaires Familiales  
3 Avenue de la Porte Dauphine  
CS 30315  
17017 LA ROCHELLE cedex1

☎ : 05 46 50 15 09

Tribunal de Grande Instance  
de Saintes  
Place Maréchal Foch  
17100 SAINTES

☎ : 05 46 74 15 00

→ **Autres contacts utiles**

MDPH	☎ : 05 46 07 80 00
CAF	☎ : 0820 25 17 10
CPAM	☎ : 3646
MSA	☎ : 05 46 97 50 50
Ecoute maltraitance	☎ : 119
SAMU Social	☎ : 115

*Coordonnées du Service*

**ACTION D'AIDE AUX PERSONNES PROTEGEES  
(ADEI-ADPP)**

- 8 bd du Commandant Charcot  
CS 90107  
17443 AYTRE CEDEX  
☎ : **05.46.27.64.50**
  
- 1 rue Maurice Mallet  
Immeuble le 430 – ZA Béligon  
17300 ROCHEFORT  
☎ : 05.46.82.35.30
  
- 9C chemin de la Roue  
ZA La Bobinerie  
17810 ST GEORGES DES CTX  
☎ : 05.46.97.16.88

**Horaires d'accueil :**

- Du lundi au jeudi :  
9 H à 12 H & 14 H à 17 H
- Le vendredi :  
9 H à 12 H & 14 H à 16 H

Adresse e-mail : [iadpp@adei17.com](mailto:iadpp@adei17.com)

